

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 15 AVRIL 2016, À 18 H 30

**Membres présents :** Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, MILLEREAUX Vincent, (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés :** Pouvoir de Madame ROUX Isabelle à Madame DUCHENNE Karine,  
Pouvoir de Monsieur OLIVETTI Gilbert à Monsieur MILLEREAUX Vincent.

**Secrétaire de séance :** Madame TARRINHA Nathalie

- 
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
  - 2°) Présentation et vote du compte administratif 2015 de la Commune
  - 3°) Affectation de résultats de la Commune
  - 4°) Présentation et vote du compte de gestion 2015 de la Commune
  - 5°) Présentation et vote du budget primitif 2016 de la Commune
  - 6°) Présentation et vote du compte administratif 2015 du service de l'eau
  - 7°) Affectation de résultats du service de l'eau
  - 8°) Présentation et vote du compte de gestion 2015 du service de l'eau
  - 9°) Présentation et vote du budget primitif 2016 du service de l'eau
  - 10°) Service de l'eau : Facturation à l'année pour les abonnés présents au 1er janvier (Annulation des proratisations)
  - 11°) Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité – Convention
  - 12°) Organisation des cérémonies des 8 mai et 11 novembre
  - 13°) Questions diverses

-----

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :  
- Délibération sur les travaux réalisés en régie

**Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.**

**1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**2°) Présentation et vote du compte administratif 2015 de la Commune**

Madame DUCHENNE expose les résultats définitifs des comptes administratifs 2015 de la Commune tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Budget <u>Commune</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	123350.99	178769.64	25072.46	6802.54	148423.45	185572.18
Résultat 2015		55418.65		-18269.92		37148.73
Intégration résultat 2014		285953.80		42107.55		328061.35
<b>Résultat définitif</b>		<b>341372.45</b>		<b>23837.63</b>		<b>365210.08</b>

• **Investissement :**

Dépenses correspondant à la réhabilitation et à l'agencement des logements, à l'emprunt en cours.  
Recettes correspondant principalement au versement des subventions sollicitées.

• **Fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir : entretien de matériels, de bâtiments, fournitures diverses, enrobé, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (frais de scolarité...).

Pour les recettes, il s'agit des affouages, contributions directes, redevances par ERDF et France TELECOM, location de chasse, revenus des immeubles, dotations de l'Etat.

Madame le Maire quitte la salle. Le conseil municipal sous la présidence de Mme DUCHENNE (1<sup>ère</sup> adjointe) procède au vote et approuve à l'unanimité les résultats susvisés du compte administratif de la commune 2015 qui n'appellent ni observation, ni réserve.

### 3°) Affectation de résultats de la Commune

Le résultat reporté de l'année 2015 sur l'année 2016 est donc de 365 210.08 € - 41 754 € (restes à réaliser 2015) = 323 456.08 €. Ce report tient compte des 17 916.37 € (restes à réaliser en dépense moins restes à réaliser recette plus l'excédent d'investissement)

Le conseil municipal sous la présidence de Mme Karine Duchenne (1<sup>er</sup> adjoint) procède au vote et approuve à l'unanimité l'affectation de résultat de l'année 2015 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

### 4°) Présentation et vote du compte de gestion 2015 de la Commune

Le compte de gestion de la commune (comptabilité transmise de la Trésorerie) et le compte administratif (comptabilité de la Commune) étant identiques, sont approuvés à l'unanimité.

### 5°) Présentation et vote du budget primitif 2016 de la Commune

#### • Fonctionnement :

#### - Prévisions de Dépenses : 224 070 Euros

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir, entretien de matériels, de bâtiments, fournitures diverses, enrobé, carburant, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (électricité, frais de scolarité, assurances, timbres...),

#### - Prévisions de Recettes : 161 850 Euros.

Il s'agit des recettes provenant des affouages, des contributions directes, des redevances par ERDF et France TELECOM, de la location de chasse, des revenus des immeubles, des dotations de l'Etat.

#### • Investissement

#### - Prévisions de Dépenses : 115 454 Euros

Dépenses correspondant à l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la salle polyvalente, l'ossuaire, réfection de la toiture de l'église, achat d'un véhicule utilitaire, mobilier pour la mairie et la salle polyvalente (tables), matériel informatique, signalétique.

#### - Prévisions de Recettes : 115 454 Euros.

Somme correspondant à l'amortissement de frais d'études, virement de la section de fonctionnement, subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE le budget primitif 2016 de la commune comme suit : POUR=10 CONTRE=0 ABSTENTION=0

### 6°) Présentation et vote du compte administratif 2015 du service de l'eau

Budget du <u>service de l'eau</u>	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	16405.76	22408.02	2659.11	2681.77	19064.87	25089.79
Résultat 2015		6002.26		22.66		6024.92
Intégration résultat 2014		52025.88		12464.59		
<b>Résultat définitif</b>		<b>58028.14</b>		<b>12487.25</b>		<b>70515.39</b>

#### • Investissement

Les dépenses correspondent aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget. Les recettes correspondent aux dotations d'amortissements.

#### • Fonctionnement :

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les reversements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements. Pour les recettes, il s'agit des abonnements et consommations, des dotations d'amortissements.

Madame le Maire quitte la salle. Le conseil municipal sous la présidence de Mme DUCHENNE (1<sup>ère</sup> adjointe) procède au vote et approuve à l'unanimité les résultats susvisés du compte administratif du service de l'eau 2015 qui n'appellent ni observation, ni réserve.

### 7°) Affectation de résultats du service de l'eau

Le résultat reporté de l'année 2015 sur l'année 2016 est donc de 58 028.14 €. Le conseil municipal sous la présidence de Mme Karine Duchenne (1<sup>er</sup> adjoint) procède au vote et approuve à l'unanimité l'affectation de résultat de l'année 2015 pour le service de l'eau et donne quitus au Maire pour sa gestion.

### 8°) Présentation et vote du compte de gestion 2015 du service de l'eau

Le compte de gestion du service de l'Eau (comptabilité transmise de la Trésorerie) et le compte administratif (comptabilité de la Commune) étant identiques, sont approuvés à l'unanimité.

## 9°) Présentation et vote du budget primitif 2016 du service de l'eau

### • Fonctionnement :

- **Prévisions de Dépenses : 29 683 €uros**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les reversements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements.

- **Prévisions de Recettes : 21 605 €uros.**

Correspondant aux abonnements et consommations, aux dotations d'amortissements.

### • Investissement

- **Prévisions de Dépenses : 35 230 €uros**

Somme correspondant aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget

- **Prévision de Recettes : 35 230 €uros**

Correspondant aux subventions, aux dotations d'amortissements.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, au scrutin à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE le budget primitif 2016 du service de l'eau comme suit : POUR=10      CONTRE=0      ABSTENTION=0

10°) Service de l'eau : Facturation à l'année pour les abonnés présents au 1er janvier (Annulation des proratisations)

Actuellement, l'abonnement de l'eau est facturé au prorata temporis. Il est proposé de le facturer à l'abonné occupant le logement (propriétaire ou locataire) en date du 1<sup>ER</sup> Janvier de l'année en cours.

**Après délibération, le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.**

## 11°) Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité – Convention

Madame le Maire laisse la parole à Madame LEBIGRE. Il est expliqué que cette dématérialisation permet à la commune d'envoyer à la préfecture, ses actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, non plus par courrier postal mais par voie électronique.

Les avantages sont multiples:

- Réduire les coûts d'impression et d'envoi

- Accélérer les échanges

- Rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours

- Accuser réception, de la part de la préfecture, automatiquement en temps réel

- Sécuriser les échanges en assurant fiabilité, traçabilité et confidentialité dans l'envoi des actes

- Télétransmettre instantanément des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur.

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, une convention doit être signée et comprendre la référence du dispositif homologué qui prévoit notamment :

- La nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique,

- Les engagements respectifs de chaque entité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Yonne, représentant l'Etat à cet effet ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de souscription entre la commune et l'opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « tiers de confiance », dénommé AGEDI pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- *AUTORISE* la procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité,

- *AUTORISE* Madame le Maire à signer tous documents pour la mise en place de cette procédure,

- *CHARGE* Madame le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Une délibération est prise en ce sens.

## 12°) Organisation des cérémonies des 8 mai et 11 novembre

Madame le maire demande aux élus de s'investir pour l'organisation des cérémonies. Monsieur Jean-Claude AMICHAULT se propose de gérer l'achat des provisions pour le vin d'honneur.

## 13°) Délibération sur les travaux réalisés en régie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie. Celui-ci correspond aux travaux réalisés par les agents communaux avec des matériaux qu'elle achète.

Madame le Maire indique qu'à ce jour, les travaux effectués par les agents de la commune sur l'année 2015 sont imputés en section de fonctionnement ce qui ne permet pas de récupérer la TVA. Il est proposé d'inscrire ces dépenses en travaux en régie afin d'affecter les dépenses en section d'investissement et ainsi être éligible au FCTVA.

Montant des matériaux : 3520.15 € HT      Heures de main d'œuvre : 896 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Madame le Maire d'appliquer cette disposition.

## 14°) Questions diverses

- Lors du dernier compte-rendu du conseil municipal, une erreur s'est produite sur la date du vide-greniers.  
Celui aura lieu le Dimanche 15 Mai.
- Afin d'organiser au mieux le vide-greniers, une réunion préparatoire est prévue le Vendredi 22 Avril à 18h30 à la mairie avec les administrés souhaitant s'investir pour cette journée.

Séance levée à 20h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 20/04/2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

